

Une Charte partenariale pour le CISPD



Le 18 mai dernier, la Charte du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a été signée par les partenaires institutionnels* du Sicoval. Ce document, qui constitue le programme d'actions du CISPD pour les 3 années à venir, comprend 4 axes d'intervention prioritaires « *misant tous fortement sur la prévention par l'éducation* », explique Pierre Cohen, Président du CISPD. Ces volets présentent d'autres points communs : ils encouragent la mise en réseau des acteurs institutionnels et confirment le rôle essentiel des communes dans la mise en œuvre des actions. Revue de détails, par axe.



La jeunesse et la citoyenneté

« Notre action est notamment liée à notre attachement à la prévention - explique Jacques Oberti, élu d'Ayguésvives co-animateur de cet axe - *Il est en effet logique de nous concentrer là où elle sera la plus efficace, c'est-à-dire sur les jeunes* ». Le volet jeunesse et citoyenneté comprend 4 objectifs : la mise en réseau

des acteurs institutionnels de l'enfance, le développement de dispositifs de repérage des jeunes en difficulté (veille éducative) et d'accompagnement individuel (réussite éducative), l'aide aux parents par des actions d'information ou de soutien individuel, et la promotion de la citoyenneté.



La sécurité routière

« Si la sécurité routière était déjà un thème essentiel du Contrat Local de Sécurité**, son importance a été confortée par le diagnostic de territoire » - indique Pierre Etchebarne, élu d'Escalquens, responsable du volet Sécurité routière. Trois axes d'action ont donc été définis dans ce chapitre : la mise en réseau



Les atteintes aux biens et à la sécurité

Dans ce domaine, le CISPD veillera au renforcement des liens entre la gendarmerie et les communes, « *ce qui permet d'être au plus près des préoccupations des habitants* - explique Alain Paillous, élu d'Auzeville-Tolosane, animateur de cet axe - *Nous mettrons également en œuvre des actions de sensibilisation sur les moyens d'anticiper les vols et les cambriolages auprès des habitants et des commerçants* ». Enfin, ce type d'atteintes concernant également l'espace public, la Charte encourage la définition d'une réponse unifiée au plan intercommunal et la mise en place d'actions de sensibilisation au respect de cet environnement.



La justice et l'accueil des victimes

« Notre objectif est de rendre la justice plus accessible aux citoyens afin de ne laisser personne sans réponse ou sans moyen de réagir », précise Pierre Cohen, Maire de Ramonville-Saint-Agne, responsable de ce volet. La Charte encourage donc les dispositifs de justice de proximité : renforcement des permanences d'avocats en mairies, développement de l'accueil des victimes et des espaces de médiation, relance des relations entre les communes et la Justice, promotion des mesures alternatives aux poursuites, grâce à une Maison de Justice et du Droit. La Charte prévoit également la mise en place d'une veille sociale concernant les situations de violences intra-familiales.

* État, Conseil Général de la Haute-Garonne, Parquet, communes

** dispositif partenarial entre acteurs locaux concernés par la sécurité. Le Contrat Local de Sécurité périurbain de l'agglomération toulousaine comprend 29 communes, dont 6 du Sicoval.